



---

## Thinking Africa

### NOTE D'ANALYSE POLITIQUE

# GUINÉE : DIFFICILE FIN DE TRANSITION

---

**par Hassatou Baldé,**

Docteur en Droit, Docteur en droit international  
de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, consultant.

*A travaillé sur les mines anti personnel et les bombes à sous munitions pour l'Observatoire des mines (Landmine Monitor Report 2008) ; a mené une étude avec l'Université Cheikh Anta Diop, sur les armes légères et de petit calibre et a travaillé à l'Institut de Recherche des Nations Unies sur le désarmement (UNIDIR).*

**Publications**

Coordination ONU-Organisations africaines dans la gestion de la paix, *Éditions universitaires européennes*, novembre 2011, et a participé à de nombreux ouvrages collectifs aux *Éditions l'Harmattan*, Paris, sous la direction de Dominique Bangoura.

Prévues depuis juin 2007, les élections législatives n'ont toujours pas été organisées en République de Guinée, deux ans après l'élection présidentielle de 2010 et bien que la Constitution de mai 2010 prévoyait leur tenue dans un délai de six mois après son adoption (art 159)<sup>1</sup>. Elles ont été contrariées par le décès du général Lansana Conté, suivi du coup d'État militaire du Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD) en fin décembre 2008 qui a entraîné la suspension de la Constitution et des institutions dont l'Assemblée nationale. Des querelles internes au CNDD, consécutives au drame du 28 septembre 2008, durant lequel la junte a réprimé une manifestation de l'opposition par des massacres, tortures et viols, poussent son aide de camp à faire feu sur Dadis Camara qui est écarté du pouvoir. Son Ministre de la défense, Sekouba Konaté lui succède et engage le processus de transition. Celui-ci repose sur l'accord de Ouagadougou signé le 15 janvier 2010 sous la médiation du Président Blaise Campaoré, qui prévoit l'élection présidentielle dans un délai de six mois, la mise en place des organes de Transition et la restructuration de l'armée mais ne mentionne pas les élections législatives. En application de cet accord, Jean Marie Doré est nommé Premier Ministre Chef du Gouvernement et un Conseil National de Transition (CNT), assurant le rôle de Parlement de transition, est mis en place. Le CNT élabore une nouvelle Constitution et un nouveau code électoral en mai 2010. L'élection présidentielle est organisée, mais est source de tensions.

## I. LES FACTEURS DE BLOCAGE

### a- L'élection Présidentielle de 2010

À l'issue du premier tour du scrutin du 27 juin 2010, Cellou Dalein Diallo, Président de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), avec 43,69 % des voix et Alpha Condé, Président du Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG), 18,25 % des suffrages, sont les candidats du second tour qui a lieu le 7 novembre 2010. L'entre-deux tours, au lieu des 14 jours prévus par la Constitution (art.28), dure quatre mois et est marqué par des tensions communautaires. La victoire d'Alpha Condé avec 52,52 % des suffrages, alors que son adversaire bénéficiait du soutien de Sidya Touré de l'Union des forces républicaines (UFR) (13 %), est annoncée dans un climat de violence qui conduit Sekouba Konaté à décréter l'état d'urgence. Cette élection a pour première conséquence la reconfigura-

tion du paysage politique. Les Forces vives formées de l'opposition, la société civile et les syndicats, depuis la présidence de Dadis Camara, éclate. Désormais le parti au pouvoir est le RPG qui forme, avec ses alliés, le RPG-Arc-en-ciel. Les principaux partis d'opposition sont l'UFDG de Cellou Dalein Diallo, l'UFR et des nouveaux partis<sup>2</sup>. Cette reconfiguration a un impact dans la méfiance que les partis ont à l'égard de la Commission Électorale Nationale Indépendante, la CENI, chargée de la gestion et de la supervision des élections.

### b- La restructuration de la CENI

La CENI avait été acceptée par Lansana Conté en octobre 2007<sup>3</sup>. Cette autorité administrative indépendante est chargée d'assurer les fonctions jusque-là dévolues au Ministère de l'Intérieur. Elle est composée de 25 membres, dix issus de l'opposition, dix, du parti au pouvoir (PUP), trois de la société civile et deux de l'Administration du territoire. Elle est présidée par le Président du Conseil national des organisations de la société civile de Guinée (CNOSCG), Ben Sékou Sylla. Les dix sièges de l'opposition se répartissaient entre le RPG, l'UFDG, l'UFR, l'UFD<sup>4</sup> etc. Les imperfections de l'élection présidentielle provoquent une crise interne. Après le premier tour, un des membres démissionne, trois autres dont le Président sortant, qui décède entre les deux tours, et son successeur Lounceny Camara sont condamnés suite aux plaintes des deux candidats. Face à cette crise de confiance, c'est un Malien, le général Siaka Sangaré qui va présider l'Institution au second tour.

Après le retrait du général Sangaré, Lounceny Camara, bien que contesté assure la Présidence tandis que le Président Alpha Condé remplace les membres du PUP de la CENI par ceux de son parti. À travers de nombreuses manifestations, l'opposition exige et obtient une recomposition de l'institution le 19 septembre 2012. Dans un décret du 30 octobre 2012, Alpha Condé entérine le choix de huit (sur dix) représentants de l'opposition réunie au sein de l'Alliance pour le Développement et le Progrès (ADP) et du

1. Cette disposition a été interprétée comme prévoyant la tenue des élections législatives six mois après l'élection présidentielle.

2. Exemple la Nouvelle Génération pour la République (NGR) de Abé Sylla, Nouvelles Forces Démocratiques (NFD) de Mouctar Diallo, Génération Citoyenne (GECI) de Fodé Mohamed Soumah. Le Parti de l'Espoir pour le Développement national (PEDN) de Lansana Kouyaté, après avoir été allié du RPG se dit maintenant de l'opposition et constitue avec l'Union des Forces du Changement (UFC) d'Aboubacar Sylla le pivot de l'alliance ADP.

3. Loi L/2007/013/AN du 29 octobre 2007 portant création, attribution, composition, organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante.

4. Union des Forces Démocratiques

Collectif pour la Finalisation de la Transition (CFT). Les deux autres sièges de l'opposition sont attribués à l'Union pour le Progrès de Guinée (UPG) de Jean Marie Doré et au Parti du peuple de Guinée (PPG) de Charles Pascal Tolno, qui se disent du centre. La nouvelle CENI présidée par Bakary Fofana qui a été Ministre des Affaires étrangères du gouvernement de transition, est opérationnelle depuis novembre 2012. Des signes de tension sont déjà tangibles en son sein. Plusieurs membres de l'opposition de la CENI ont contesté la décision du nouveau Président fixant la date des élections législatives au 12 mai 2013 et la «dissimulation» par lui, d'un rapport de l'OIF. Ils s'opposent également à la confirmation des opérateurs Waymark et Sabari Technologie qui sont chargés de la gestion du fichier électoral.

### c- les opérateurs de saisie du fichier électoral : SAGEM et Waymark

À la création de la CENI en 2007, la société française SAGEM avait été choisie pour la gestion du fichier électoral. Le fichier de 2010 a enregistré 4270531 électeurs, dont 127767 à l'étranger, mais comportait une liste de mal inscrits au nombre de 462780 qui n'ont pas pu disposer de cartes biométriques. Au premier tour de l'élection présidentielle, la Cour suprême a annulé 900 000 voix pour irrégularité. Après le premier tour, Alpha Condé émet des doutes sur la neutralité de la SAGEM, estimant que ses électeurs de la Haute Guinée, ont été sous enrôlés et ceux de son adversaire de la Moyenne Guinée, sur-inscrits. Le contrat de la SAGEM a expiré entre les deux tours, en juin 2010, n'a pas été renouvelé.

Alpha Condé élu, le Ministre de l'Administration du territoire, Alhassane Condé décide de réviser le fichier électoral, ce qui relève de la compétence de la CENI<sup>5</sup>. Il justifie cette révision par le souci d'avoir un fichier alphanumérique propre et par l'impossibilité d'accéder au fichier de la SAGEM. Le PNUD transmet le code d'accès du fichier électoral aux autorités guinéennes le 23 juin 2011. C'est dans ce contexte que Lounceny Camara, annonce le remplacement de la SAGEM par une société sud-africaine, la Waymark. Ce choix est contesté par l'opposition qui dénonce son opacité et l'absence d'appel d'offres. Elle désapprouve également la société guinéenne, Sabari technologie, gérée par Mamadi Condé, choisie comme prestataire de la Waymark le 29 mars 2012.

Le PNUD en avril 2012 et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en juin et novembre 2012, dans le cadre d'un audit sur les capa-

ités techniques de la Waymark à traiter les données biométriques de la SAGEM, révèlent des dysfonctionnements et des faiblesses des nouveaux opérateurs qui au stade actuel, ne sont pas en mesure de traiter les données de la SAGEM<sup>6</sup>. La nouvelle CENI décide cependant, le 11 février 2013, le maintien de Waymark et Sabari Technologie.

L'ADP et le CFT exigent également le vote des Guinéens de l'étranger, contrairement au pouvoir.

Les points de discorde entre l'opposition et le pouvoir occultent d'autres aspects techniques des élections législatives désormais prévues pour le 30 juin 2010 selon un décret d'Alpha Condé, contesté par l'opposition. Conformément à l'article 64 de la Constitution, une loi organique fixe le nombre des députés et le montant de leur indemnité. Cette loi n'a toujours pas été adoptée. Dans les débats actuels, la classe politique fait référence au nombre de 114 députés, ce qui renvoie à la loi organique du 23 décembre 1991<sup>7</sup> qui n'a pas été appliquée pendant cette transition pour l'organisation et le fonctionnement du CNT.

### d- Médiation internationale sous haute tension

Les deux parties en appellent à une médiation, mais peinent aussi à s'entendre sur ses modalités. Le pouvoir accepte une médiation mixte comprenant trois personnalités, une guinéenne de son choix, une autre désignée par l'opposition et une étrangère. L'opposition a choisi à la mi-mars 2013 Salifou Sylla membre du CNT mais dénonce la désignation par le gouvernement, de Ghouréssy Condé, comme facilitateur, d'El Hadj Aboubacar Somparé comme co-facilitateur et de Lamine Cissé comme représentant des Nations Unies. Elle lui reproche d'avoir choisi deux membres et lui dénie le choix du médiateur international. Depuis la manifestation de l'opposition du 27 février 2013, caractérisée par des morts et l'incendie de plusieurs magasins du grand marché de Conakry, Madina, plusieurs dirigeants africains et organisations internationales tentent de relancer le dialogue politique. Alassane Dramane Ouattara (Côte d'Ivoire), Président en exercice de la CEDEAO et ses collègues de l'Union du Fleuve Mano, Ellen Johson Sirleaf (Libéria) et Ernest Baï Koroma (Sierra-Léone) ont effectué une visite à Conakry en mars 2013. Ils ont appelé les acteurs politiques à œuvrer à la consolidation du climat de paix et

6. Rapport d'audit du PNUD (22 mars – 6 avril 2012), Rapport de la mission de vérification du dispositif technique, et des procédures techniques et administratives en vue de la révision de la liste électorale en Guinée 11 au 17 juin 2012

7. Loi organique L/91/013 du 23 décembre 1991 sur les circonscriptions électorales, le nombre des députés et le montant de leurs indemnités

5. Art 132 de la Constitution et art 18 du code électoral.

au renforcement de la confiance. Le Président Macky Sall du Sénégal, a fait se rencontrer Alpha Condé et Cellou Dalein Diallo à Nouakchott (Mauritanie). Après le déclinement du général Lamine Cissé comme facilitateur international, répondant à la demande du Premier Ministre Saïd Fofana, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki Moon a désigné son représentant en Afrique de l'Ouest, Saïd Djinnit, comme facilitateur.

Saïd Djinnit s'est rendu à Conakry à la mi-avril et à la mi-mai. Il a permis l'adoption le 23 avril 2013, par les parties, d'une déclaration de non-violence et l'ouverture du dialogue. Sa mission s'annonce cependant délicate, dans la mesure où cette déclaration n'a pas mis fin aux violences. Les manifestations continuent à être sévèrement réprimées occasionnant des morts principalement des jeunes, des blessés et des destructions de biens. Une gendarmerie a été sacquée, un agent des forces de l'ordre tué dans le quartier de Bambeto le 21 mai après l'inhumation de six jeunes tués pendant des manifestations. Plus d'une dizaine de jeunes ont été tués pendant la manifestation du 25 mai et le marché du quartier Cosa incendié par les forces de l'ordre selon les habitants. L'opposition met en cause les forces de défense et de sécurité et les chasseurs traditionnels, les « donzos » qu'elle qualifie de milice du pouvoir, y voyant une violation de l'article 143 de la Constitution qui interdit les milices privées et les groupes paramilitaires. Le porte-parole du gouvernement, Albert Damatang Camara, accuse l'opposition, parle de circulation d'armes dans les différentes communautés, la constitution de milices et de groupes d'autodéfense. Le 27 mai, Alpha Condé a réuni les responsables de la police et la gendarmerie pour faire le point sur les violences.

L'escalade dans la violence a conduit le Conseil de sécurité de l'ONU, la Haute Représentante de l'Union européenne et l'Union africaine à faire des déclarations sur la situation en Guinée. Ces organisations expriment leur préoccupation et lancent un appel au dialogue, en appuyant les initiatives du Représentant spécial de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest.

Dans sa déclaration du 29 avril, le Conseil de sécurité de l'ONU demande aux forces de sécurité et à tous les partis de faire preuve de modération et d'éviter toutes les formes de violence, notamment pendant les manifestations. L'Union européenne, dans sa déclaration du 7 mai, demande à la classe politique de condamner sa réserve cette violence gratuite et appelle à sensibiliser les militants et les populations. Quant à l'Union africaine, dans sa déclaration du 10 mai, la Présidente de la Commission, demande de rechercher un compromis afin de réunir les conditions propices à la tenue d'élections législatives libres, transparentes et

crédibles, dont les résultats seront acceptés par tous les acteurs politiques. Elle exprime sa disponibilité à entreprendre d'autres actions concertées en cas de besoin pour contribuer à une solution rapide des questions en suspens dans la perspective des législatives au plan politique, technique et sécuritaire.

Le climat politique est loin d'être décrié. Le 24 avril, Alpha Condé a affirmé qu'il est prêt à garantir la transparence et la crédibilité des élections avec l'appui de la communauté internationale. Alhassane Condé, le Ministre de l'Administration du Territoire lui, a indiqué que le gouvernement ira aux élections, avec ou sans l'opposition tandis que le porte-parole du gouvernement, laisse entendre que tout est négociable, y compris la date des élections.

Dans les conditions actuelles, l'opposition a exclu d'aller aux législatives et organise en moyenne une manifestation toutes les deux semaines. La CENI, qui avait suspendu ses opérations, les a reprises. Elle avait fixé la date limite de dépôt des candidatures au 8 mai. Aucun parti de l'opposition n'a présenté des listes de candidats à la Commission d'enregistrement des candidatures. 11 partis ont déposé des candidatures dont le RPG-Arc-en-ciel pour le scrutin uninominal et 7 pour la proportionnelle. Le porte-parole de la CENI, Yero Condé, a indiqué qu'au total 14 partis sont en lice pour 706 candidats.

Le 14 mai, la CENI a clos la révision des listes électorales. Le corps électoral est passé de 3 millions 900 à plus de six millions d'électeurs. L'opposition parle de chiffre magique et dénonce l'enrôlement de mineurs dans les régions proches du pouvoir.

La CENI a choisi un bulletin unique pour les législatives comprenant la photo des candidats, les logos et les sigles du parti. Elle a décidé de mettre en place un comité technique, de suivi et d'évaluation du processus afin d'assurer la transparence des élections. Ce comité doit comprendre des experts informaticiens des partis politiques et de la CENI pour contrôler l'élaboration des documents électoraux tels que le fichier électoral, les cartes d'électeurs. Le montant de la caution est de 20 000 000 de FG (environ 2 250 euros) pour le scrutin majoritaire et 80 000 000 FG (presque 9 000 euros) pour le scrutin de liste. La caution est remboursable si le candidat recueille 5 % des suffrages exprimés.

Le début de la campagne électorale est fixé au 30 mai. Le plafond de dépense de campagne est de 5 milliards de FG (557 650 euros).

La situation actuelle rend plus qu'indispensable la poursuite d'une médiation internationale. C'est dans cette perspective, que les principaux leaders de l'opposition guinéenne sont arrivés à Paris le 26 mai pour rencontrer les autorités françaises. Les différentes

médiations doivent être continues et non par à-coups. Elles doivent être mieux coordonnées.

## II. FRAGILITÉ INSTITUTIONNELLE ET STRUCTURELLE

### a- Le Conseil National de Transition

Le CNT, présidé par la syndicaliste Rabiou Diallo, est majoritairement composé de syndicats, d'organisations de la société civile et des ordres professionnels. Sur un total de 159 membres, les partis politiques n'y ont qu'une trentaine de sièges avec une surreprésentation des partis qui ont obtenu moins de 1 % des suffrages à l'élection présidentielle qui y sont une vingtaine, alors que ceux qui ont obtenu plus de 5 % des voix ont moins de cinq sièges ensemble (RPG, UFDG, UFR). Le CNT use très peu de son pouvoir de contrôle de l'action gouvernementale que lui confère la Constitution (art 72, 88 et 89). C'est en fin juin 2012 qu'il interroge pour la première des membres du gouvernement sur un contrat de prêt de 25 millions de dollars que l'État a souscrit en 2011 auprès de la société sud-africaine Palladino en contrepartie de participations dans le secteur minier et sur une tentative de détournement de plus de 13,6 milliards de francs guinéens Fg (1,5 millions €) par des fonctionnaires qui auraient imité la signature du Ministre de l'Économie<sup>8</sup>.

Depuis l'élection présidentielle, la quasi-totalité des lois sont adoptées à l'unanimité ce qui est symptomatique d'un manque de débats. Le CNT s'exprime peu sur les répressions contre les manifestations ou sur les violences communautaires. Il a opté pour une médiation entre les autorités et leurs adversaires. La sixième de ses neuf commissions a en charge la Réconciliation et les Droits de l'Homme. La médiation du CNT n'est pas très perceptible.

C'est un CNT, dont les membres n'ont pas été élus, qui a adopté la Constitution sans référendum ce qui a été une occasion manquée d'éduquer les populations sur les institutions, leur rôle, les droits et devoirs des citoyens dans un pays à majorité illettré.

### b- Les institutions de la post transition

Plusieurs nouvelles institutions prévues par la Constitution telles que la Cour Constitutionnelle, la Cour des Comptes, et le Haut Conseil des Collectivi-

tés Locales ne sont pas encore créées. D'autres ont été établies mais font preuve de confusion dans leur fonctionnement comme le montre le flottement du pouvoir entre la Haute Autorité de Communication (HAC) et l'institution qu'elle doit remplacer, le Conseil national de la Communication (CNC).

Le principe d'inamovibilité des magistrats n'est pas respecté par le Président qui a démis et fait remplacer certains juges de la Cour suprême.

La nouvelle Constitution intègre les Forces de Défense et de sécurité au titre XV sans faire allusion à la nécessité de respecter les droits de l'Homme. Le Secteur de la Sécurité caractérisé par des clivages ethniques, affairisme et brutalité à l'égard des civils, fait l'objet d'une réforme pour laquelle la CEDEAO et l'ONU avaient mandaté le général Lamine Cissé. Financée par le Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies, à hauteur de 1 070 000 dollars, elle se poursuit. 4 000 militaires ont ainsi été mis à la retraite. Toutefois, les barrages qui avaient momentanément disparu, sont réapparus après l'attaque du 19 juillet 2011 contre la résidence d'Alpha Condé, à l'issue de laquelle, plusieurs militaires ont été arrêtés et leur procès est en cours. Les forces de l'ordre continuent à faire un usage disproportionné de la force pendant les manifestations de l'opposition.<sup>9</sup>

Le blocage politique a pour conséquence de déplacer le débat politique dans la rue et dans et dans la presse. Pourtant la création de nouvelles institutions va dans le sens du renforcement des droits de l'homme. Cependant le fonctionnement de ces organes n'est pas en rupture avec certaines pratiques du passé. La gestion patrimoniale du pouvoir conduit les responsables et membres des différentes institutions à une dévotion au chef incarné par le Président de la République. Cette conception du pouvoir se retrouve aussi à l'intérieur de chaque institution où les membres pensent que la décision revient uniquement au Président de l'Institution, méconnaissant ainsi leurs propres droits et devoirs. Les membres de la CENI n'assimilent pas leur indépendance d'où l'absence de réaction des commissaires lorsqu'ils ont été suspendus par Louceny Camara, alors que ce dernier n'en avait pas le pouvoir. Il en est de même des magistrats face à la violation du principe d'inamovibilité. Cette méconnaissance de leur rôle, conduit à des dérives qui éloignent certains responsables de leur mission et de leur devoir de réserve tel le Médiateur de la République qui profère des propos ethnocentriques, aux antipodes de sa fonction, ou encore la résignation des intéressés après la

8. La directrice nationale du Trésor public de Guinée, Aïssatou Boiro, une des personnes à avoir révélé ce scandale a été assassinée le 10 novembre 2012 en pleine circulation : <http://www.rfi.fr/afrique/20121110-guinee-as-sassinat-aissatou-boiro-femme-cle-lutte-contre-detournement-fonds-criminalite-conakry>, 11 /11/ 2012

9. A/HRC/22/39 Rapport de la Haut -Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Guinée, 21 janvier 2013

dissolution par l'exécutif d'une vingtaine de conseils des collectivités territoriales de l'opposition et leur remplacement par des délégations spéciales. Ces comportements posent la question de la probité des hommes et femmes choisis dans les institutions ainsi que celle des responsables politiques.

### c- Conséquence de la transition sur la situation économique

Sur le plan économique, l'élection présidentielle a permis une reprise progressive des programmes suspendus après le coup d'État et le drame du 28 septembre 2009. La Guinée a ainsi obtenu le 24 février 2012, une Facilité élargie de crédit (FEC) dans l'optique du point d'achèvement de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) du FMI, et un allègement de 2,1 milliards de dollars de sa dette publique en fin septembre 2012 de la Banque Mondiale et du FMI. L'UE a effacé 15,41 millions € provenant des prêts sur les ressources du Fonds européen de Développement (FED) et a décidé en décembre 2012 le déblocage du 10e FED, pour un montant total de 236 millions € reparté en deux enveloppes (A et B). Le chef de la délégation de l'UE en Guinée, Philippe Van justifie cette reprise économique par l'annonce de la date des élections législatives.

Les effets ne sont pas ressentis par la population qui reste affectée par la pauvreté qui s'est accentué entre 2002 et 2010 où son incidence est passée de 49,2 % en 2002 à 58 % avec un classement à la 178e place au niveau de l'indice du développement humain par le PNUD. Malgré d'importantes ressources hydrographiques, le taux d'accès à l'eau potable, n'était que de 73,8 % en 2007, et celui d'accès à l'électricité au niveau national de 18,1 %.

La Guinée disposant d'un tiers des réserves mondiales de bauxite et d'autres minerais (or, diamant, fer, manganèse, zinc, de cobalt, de nickel, d'uranium, qui ne sont pas tous exploités), le secteur minier représente 20 % du PIB et près de 85 % des exportations. 6 grandes entreprises dominent pour l'instant le secteur (ACG, CBG, CBK, SAG, SMD SEMAFO)<sup>10</sup>. Global alumina qui prévoyait d'installer une usine d'alumine à Boké d'une capacité annuelle de 3,3 millions de tonnes, a décidé de se retirer en mai 2013 en cédant ses actifs à une filiale de Mubadala et Dubal Alumina, la DM GAV Ltd.

L'adhésion de la Guinée en avril 2005, à l'Initia-

10. Alumina Company of Guinea (ACG), Compagnie de Bauxite de Guinée (CBG), Compagnie de Bauxite de Kindia (CBK), Société anglogold Ashanti de Guinée (SAG), Société Minière de Dinguiraye (SMD), société canadienne d'extraction d'or en Afrique de l'Ouest.

tive de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) n'a pas enrayer le phénomène de corruption. Le pays est classé 179e sur 183 par la Banque Mondiale en matière de climat des affaires, et 164e sur 178 pays par Transparency International pour l'indice de perception de la corruption. Plusieurs contrats miniers ont été révisés pendant la période de transition et ont concerné les compagnies étrangères Hyperdynamics, Rio Tinto, Vale et Beny Steinmetz Group Resources (BSGR) etc. Plusieurs d'entre elles ont formé avec d'autres, des joint-ventures. Un nouveau Code Minier a été adopté en septembre 2011, amendé en avril 2013 et un programme de révision des contrats miniers est prévu avec l'appui de bureaux d'avocats internationaux. Le secteur n'est cependant pas complètement assaini comme le montre le scandale Palladino. Les relations sont moins tendues entre l'État et les compagnies minières sauf avec la BSGR. Rio Tinto a ainsi signé un accord en 2011 et avancé 700 millions de dollars à la Guinée, en se réservant d'être soumise à l'ancien Code minier. Le conflit qui oppose Rusal et l'État depuis la transition, s'est apaisé avec la signature, contre l'avis des syndicats, le 31 décembre 2012, d'un accord d'exploitation du gisement de bauxite de Dian Dian à Boké. Le 27 décembre 2012, Hyperdynamics qui a effectué sa première exploration en octobre 2011, a cédé à une filiale de Tullow Oil, 40 % de sa concession d'exploration offshore en Guinée. Les rapports sont toutefois conflictuels entre les compagnies minières et les populations. En 2012 des tensions sociales ont opposé Rusal et ses salariés de l'usine Friguia à Fria pour des impayés de salaires. En juillet 2012, des manifestations des populations de Zogota exigeant de Vale-BSRG le recrutement des populations locales, ont provoqué une violente répression meurtrière en pleine nuit, des forces de l'ordre.

Les mesures macro-économiques et les investissements miniers n'ont pas eu d'impact sur les coûts des produits de première nécessité qui restent chers. C'est cette cherté qui était à l'origine des manifestations de 2006 et 2007. Des syndicats organisent de façon épisodique des grèves pour dénoncer les conditions de vie et réclamer la revalorisation de leurs salaires.

La corruption jugée principale responsable de la situation économique, est condamnée par tous les gouvernements depuis 2006 qui ont successivement créé des commissions d'audit qui cependant ne respectent pas les règles requises en la matière et prennent plus des tournures de règlements de comptes entre gouvernants et ceux qui les ont précédé. La Commission d'audit créée par Alpha Condé met en cause les anciens Premiers Ministres, qui se trouvent être les principaux leaders de l'opposition. Le Ministère de

l'Économie ou la Cour suprême, qui en ont les attributions, sont rarement sollicités pour effectuer ces audits. La Banque Centrale de la République de Guinée qui, par le passé, a fait l'objet de plusieurs scandales financiers et de nombreux audits, affiche une gestion plus saine. Le FMI, qui a débloqué 27,4 millions de FEC, en mai dans le cadre de la deuxième revue des résultats économiques, pour encourager les mesures prises en matière de réduction de la dette extérieure, la baisse de l'inflation et le bon niveau des réserves de change, recommande d'assainir le climat d'investissement. Il préconise d'améliorer le secteur d'électricité, la gouvernance du secteur minier et la réforme de la fonction publique en collaboration avec les partenaires sociaux.

### III. LA JUSTICE

#### a- Une justice sélective

La justice fonctionne de manière sélective. Elle avance très lentement sur le drame du 28 septembre, qualifié de crime contre l'humanité. En 2012, les juges guinéens en charge de l'affaire ont inculpé six personnes qui restent néanmoins libres et gardent leurs fonctions à l'instar du Colonel Moussa Tiégboro Camara, Directeur de l'Agence nationale chargée de la lutte contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et le terrorisme avec rang de Ministre. Ils ont émis une commission rogatoire pour entendre le Capitaine Moussa Dadis Camara, sans toutefois l'interroger lorsqu'il s'est brièvement rendu en Guinée pour l'enterrement de sa mère en avril 2013. Ils ont aussi émis un mandat d'arrêt international contre le Lieutenant Aboubacar Sidiki Diakite, son aide de camp et chef de la garde présidentielle. Le lieutenant-colonel Claude Pivi (Coplan) mis en cause dans le Rapport de l'ONU, a été élevé au rang de chevalier de l'ordre du mérite en août 2011. Le 30 avril 2013, un gendarme a été inculpé pour viol et placé en détention provisoire. Il a été entendu le 6 mai 2013. Le Parquet de Conakry a également ouvert des enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises entre 2007 et 2010. Le commandant Sékou Resco Camara, Gouverneur de la ville de Conakry, a ainsi été inculpé le 14 février 2013 pour actes de torture commis en 2010. Il reste libre.

La justice montre plus de célérité et de sévérité lorsque les plaignants sont les autorités. Dans l'affaire de l'attaque du 19 juillet 2011, où le Président est partie civile, la procédure est en cassation, après le pourvoi formé par le parquet général suite au non-lieu prononcé par la chambre de mise en accusation<sup>11</sup>. Les

juges avaient émis un mandat d'arrêt international en septembre 2011 contre le Vice-Président de l'UFDG, Oury Bah. L'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) avait rejeté la demande aux motifs qu'elle ne s'immisce pas dans des affaires à caractère politique, racial ou religieux<sup>12</sup>.

Le Vice-président des NFD, Étienne Soropogui a été condamné en 2011 suite à la manifestation organisée par l'opposition le 27 septembre 2011. La procédure qui avait été engagée contre les leaders de l'opposition après la manifestation du 27 février 2013 a été abandonnée. En mars 2013, Jean Marc Telliano, ancien Ministre de l'Agriculture qui a quitté le gouvernement le 5 octobre 2012, fait l'objet de poursuites.

La justice guinéenne présente de nombreuses défaillances : manque de moyens financiers, matériels, humains, sécuritaires, dépendance des magistrats au pouvoir exécutif, refus des membres des forces de l'ordre de se soumettre aux convocations, protection des victimes etc.

#### b-Justice transitionnelle

La Guinée s'intéresse également à la justice transitionnelle. En juin 2011, Apha Condé a créé une commission de réflexion sur la réconciliation nationale et a nommé à sa tête, El Hadj Mamadou Saliou Camara, Imam de la Grande Mosquée de Conakry et Monseigneur Vincent Koulibaly, Président du Conseil épiscopal de Guinée. Cette Commission a organisé plusieurs séances de prières et des rencontres avec notamment les coordinations régionales. Ces deux structures peuvent jouer un rôle de prévention ou de médiation pour désamorcer les tensions ou affrontements communautaires qui se sont produits entre 2010 et 2012.

Les violences communautaires montrent la nécessité d'adopter de meilleures approches pour favoriser la cohésion nationale. Pour être crédible, la Commission de réconciliation doit intégrer des personnes irréprochables ayant une expertise en matière juridique, historique, sociologique, psychologique, etc. Elle doit identifier les protagonistes à réconcilier. La réconciliation ne peut s'obtenir par une simple demande de pardon émanant des institutions. Il est important d'identifier les victimes et de savoir si elles sont d'accord pour pardonner.

### CONCLUSION

L'impasse politique actuelle en Guinée résulte en partie d'un déficit de dialogue entre le pouvoir et l'op-

11. <http://www.rfi.fr/afrique/20130108-guinee-reprise-proces-presumes-auteurs-attaque-domicile-president-alpha-conde>, 8 janvier 2013, <http://www.rfi.fr/afrique/20120703-guinee-residence-alpha-conde-kipe-conakry-nouhou-thiam-attaque>, 3 juillet 2012

12. <http://www.afriquinfos.com/articles/2011/10/8/guinee-188471.asp>

position qui prévaut depuis l'instauration du multipartisme en 1990. Le Président Alpha Condé doit rompre avec cet état de fait et instaurer un dialogue en programmant des rencontres individuelles périodiques avec les différents partis pour discuter de la situation générale du pays. Les hommes politiques, pouvoir comme opposition, doivent mesurer leurs paroles et leurs actes, pour ne pas attiser des tensions communautaires. Les médiateurs internationaux doivent se coordonner et suivre le processus jusqu'à son terme et rappeler leurs engagements aux acteurs. L'État guinéen doit veiller à renforcer ses institutions, par la formation, la dotation de moyens humains et matériels et accorder plus de moyens et d'autonomie aux collectivités territoriales.

## ANNEXES

### 1. SIGLES

ACG : Alumina Company of Guinea  
 ADP : Alliance pour la démocratie et le Progrès  
 AGUIPEL : Association guinéenne de la presse en ligne  
 AGEPI : Association guinéenne des éditeurs de presse indépendante  
 AI : Amnesty International  
 ARENA : Alliance pour le Renouveau National  
 BICIGUI : Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de Guinée  
 BM : Banque Mondiale  
 BSGR : Beny Steinmetz Group Resources  
 CAC : Commissions administratives de centralisation des votes  
 CARLE : Commissions administratives de révision des listes électorales  
 CBG : Compagnie de Bauxite de Guinée  
 CBK : Compagnie de Bauxite de Kindia  
 CDR : Club des Républicaines  
 CEAMI : Commissions électorales d'ambassades indépendantes  
 CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest  
 CENI : Commission Électorale Nationale Indépendante  
 CFT : Collectif pour la Finalisation de la Transition  
 CIF : Fonds international chinois  
 CNC : Conseil National de Communication  
 CNDD : Conseil national pour la Démocratie et le Développement  
 CNDH : Commission Nationale des Droits de l'Homme

CNOSCG : le Conseil national des organisations de la société civile  
 CNT : Conseil National de Transition  
 CODEM : Coordination de l'opposition démocratique  
 CRD : Communauté Rurale de Développement  
 FDP : Front pour la Démocratie et le Progrès  
 FEC : Facilité élargie de crédit  
 FED : Fonds européen de Développement  
 FIDH : Fédération Internationale des Droits de l'Homme  
 FMI : Fonds Monétaire International  
 FOSSEPEL : Force spéciale de sécurisation du processus électoral  
 FRAD : Front pour l'Alternance démocratique  
 HAC : Haute Autorité de la Communication  
 HRW : Human Right Watch  
 INDH : Institution Nationale indépendante des Droits Humains  
 MATAP : Ministère de l'Administration du territoire  
 MOE UE : Mission d'observation électorale de l'Union européenne  
 MORAD : Mouvement contre le référendum et l'alternance démocratique  
 NGR : Nouvelle Génération pour la République  
 NFD : Nouvelles Forces Démocratiques  
 OGDH : Organisation guinéenne des Droits de l'Homme  
 OIF : Organisation Internationale de la Francophonie  
 PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
 PPTE : Initiative pour les pays pauvres très endettés  
 PRP : Parti du renouveau et du progrès  
 PDG-RDA : Parti démocratique de Guinée-Rassemblement démocratique africain  
 PEDN : Parti de l'espoir pour le développement national  
 PPG : Parti du peuple de Guinée  
 PUP : Parti de l'Unité et du Progrès  
 RADDHO : Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme  
 RDR : Rassemblement pour la défense de la République  
 RDIG : Rassemblement pour le Développement Intégré de la Guinée  
 RPG : Rassemblement du peuple de Guinée  
 RSS : Réforme du Secteur de Sécurité  
 SAG : Société anglogold Ashanti de Guinée  
 SMD : Société Minière de Dinguiraye,  
 SONANGOL : Société nationale angolaise  
 UA : Union africaine  
 UE : Union européenne  
 UFC : Union des forces du changement  
 UFD : Union des Forces Démocratiques

UFDG : Union des Forces Démocratique de Guinée  
UFR : Union des Forces Républicaines  
UNR : Union pour la nouvelle république  
UPG : Union pour le Progrès de la Guinée  
UPR : Union pour le progrès et le renouveau  
USD : Dollars américains

## 2. RAPPORTS

– A/HRC/22/39 Rapport de la Haut -Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme sur la situation des droits de l’homme en Guinée, 21 janvier 2013 ; 16 pages.

– Guinée : sortir du borbier électoral, Rapport Afrique de Crisis Group N°199, 18 février 2013, Dakar/Bruxelles, 18 février 2013.

– Alex Gysel, Expertise Union européenne 2013, samedi 15 février 2013, 15 pages.

– Guinée – Union européenne, Document de stratégie pays et Programme indicatif national pour la période 2008-2013, Bruxelles, 21 décembre 2012, 108 pages.

– Rapport de la mission de vérification de la mise en œuvre des recommandations de l’OIF et de la prise de contact avec la CENI de Guinée, 16 au 18 novembre 2012.

– Rapport de la mission de vérification du dispositif technique et des procédures techniques et administratives en vue de la révision de la liste électorale

en Guinée 11-17 juin 2012, Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l’homme, Organisation internationale de la Francophonie, 68 pages.

– Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2011-2012), juin 2011, Ministère de l’Économie et des Finances, [www.srp-guinee.org](http://www.srp-guinee.org).

– Rapport sur le développement humain en Afrique -2012 : Vers une sécurité alimentaire durable, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau régional pour l’Afrique (BRA), 1 UN Plaza, New York, NY 10017, USA, 2012, <https://unp.un.org>, [www.undp.org/africa](http://www.undp.org/africa) et [www.afhdr.org](http://www.afhdr.org) :

– « Une page se tourne » Espoirs pour la liberté de la presse au Niger et en Guinée. Rapport de mission, juillet 2011, Reporters sans frontières, 17 pages.

– Rapport final de la mission d’observation électorale de l’Union européenne en République de Guinée. Election présidentielle 2010, Conakry, février 2011, (MOE UE) 92 pages.

– Rapport d’évaluation du secteur de la sécurité en République de Guinée, mission conjointe de la CEDEAO, l’UA et de l’ONU, mai 2010, 83 pages.

– Observer les Élections Présidentielles de 2010 en Guinée Rapport Final, The Carter Centre 178 pages.

– Guinée ; Réformer l’Armée, Rapport Afrique N°164 – 23 septembre 2010, ICG, Dakar/Nairobi/Brussels, 23 septembre 2010.